
Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 26 septembre 2018, à 19 heures 35.

Étaient présents : MM Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;

Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de Beauceville;

Étaient absents : MM Luc Provençal, préfet;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred.

Étaient aussi présents : Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier.

Jean-Rock Veilleux, préfet suppléant
et maire de Saint- Alfred;

Jonathan V. Bolduc,
maire de Saint-Victor;

Jean-Paul Cloutier,
maire de Saint-Séverin;

Pierre Gilbert,
maire de Saint-Joseph-de-Beauce;

Jeannot Roy,
maire de Saint-Joseph-des-Érables;

Mario Groleau,
maire de Tring-Jonction;

Martin Nadeau,
maire de Saint-Frédéric;

Ghislaine Doyon,
mairesse de Saint-Jules;

Denise Roy,
mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Marie-Andrée Giroux,
conseillère et représentante de Beauceville;

Luc Provençal,
maire de Beauceville et préfet;

Nous renonçons à notre avis de convocation et autorisons la tenue de la présente séance du conseil des maires :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Roch Veilleux constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 17 heures 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6468-18 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Développement économique et social Transport Breton
4.	Période de questions
5.	Levée de la séance

3. TRANSPORT BRETON

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, de par la résolution 6240-18, a rendu conditionnelle sa participation de 7000\$ au transport collectif du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018;

ATTENDU QUE le transporteur refuse ou néglige d'acquiescer aux conditions émises par la MRC quant au plan de relance à fournir, de présenter ses états financiers complets incluant les données de transport de colis;

ATTENDU QUE l'aide consentie était non récurrente;

6469-18 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Groleau, il est résolu à l'unanimité:

Que la MRC Robert-Cliche ne renouvelle pas sa participation financière pour la prochaine année.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

6470-18 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, la séance est levée à 19 heures 45.

Jean-Roch Veilleux
Préfet suppléant

Jacques Bussières
Directeur général et
Secrétaire-trésorier